

Procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2023

Auzielle, le 09 mars 2023

Madame le Maire, Michèle SEGAFREDO, ouvre le Conseil à 21h00.

12 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 4 procurations a été données.

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Julie SORLI, , Jean-Marie FREU.

Absents représentés : Pierre SANS (pouvoir à M. BREMAND), Christelle RINCENT (pouvoir à M.RESTES), Sylvie LEONELLI (pouvoir à Mme SEGAFREDO) , Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES).

Absents ou excusés : Joseph REVEILLERE, Frédéric DOLE, Marie-Claude BLAD ,

Secrétaire de séance : Etienne BREMAND

Le quorum est atteint.

Madame le Maire n'est pas en capacité de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente. Ce dernier a été remis dans un délai trop court par la Secrétaire de séance, pour qu'il soit validé et signé. Mme ATTAÏECH, secrétaire de séance du conseil municipale du 21 Février 2023 mentionne que celui-ci a été communiqué le Mercredi 07 Mars à 12h00.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2023 est donc remise au prochain Conseil municipal.

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'il n'y a eu aucune décision prise au titre de sa délégation de compétence, conformément à l'article L 2122-2 du CGCT.

Le premier point abordé à l'ordre du jour porte sur la **constatation de vacance du poste d'adjoint à l'urbanisme suite à démission et sur élection d'un nouvel adjoint à l'urbanisme**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment en ses articles L2122-2, L.2122-4, L. 2122-7-2, L. 2122-14 et L. 2122-15 ;

Vu le code électoral, notamment en son article L.270 ;

Vu la délibération n°2020/08 du Conseil municipal du 26 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°2020/09 du Conseil municipal du 26 mai 2020 portant élection des adjoints ;

Vu l'arrêté de municipal n°2020/029 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire à l'adjoint en charge de l'urbanisme.

Vu le courrier de Monsieur Joseph REVEILLERE, en date du 1^{er} février 2023,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Monsieur Joseph REVEILLERE a par courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, en recommandé, le 1^{er} février dernier, fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de troisième adjoint, ainsi que de son mandat de conseiller municipal, pour raisons personnelles et de santé.

La démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, par courrier notifié à l'intéressé, le 23 février 2023, ceci entraînant la vacance de poste de 3^{ème} adjoint.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

L'article L.2122-7-2 du CGCT dispose qu'il y a lieu « ..., en cas de vacances, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Afin de pourvoir au remplacement du conseiller démissionnaire, il a été fait appel conformément à l'article L.270 du Code électoral, au premier des candidats non élus de la liste « Auzielle 2026 avançons ensemble », en l'occurrence Monsieur Yvon QUIENNEC. Ce dernier ayant refusé le poste, pour raison de santé, a été fait appel à Mme Pascale FLAGEL.

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Julie SORLI, Jean-Marie FREU. Pierre SANS (pouvoir à M. BREMAND), Christelle RINCENT (pouvoir à M.RESTES), Sylvie LEONELLI (pouvoir à Mme SEGAFREDO), Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE CONSTATER**, la vacance du poste de 3ème adjoint suite à la démission de Monsieur Joseph REVEILLERE
- **DE MAINTENIR**, le nombre d'adjoint à 05 conformément à la délibération du 26 mai 2020
- **DE POURVOIR**, au poste devenu vacant, de troisième adjoint, en précisant que chaque élu de même sexe (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat,
- **DE DECIDER**, que le nouvel adjoint élu occupera le rang de l'adjoint démissionnaire soit le 3ème rang,
- **DE PROCEDER**, à la désignation du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Frédéric RESTES et Chantal RESTES

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Jean-Philippe CAMES porte sa candidature.

1er tour de scrutin

Sous la présidence de Mme Michèle SEGAFREDO, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- Nombre d'élus votants : 16
- Nombre de bulletins trouvés dans le réceptacle prévu à cet effet : 16
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 9

Monsieur Jean-Philippe CAMES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **Troisième Adjoint**, et a été immédiatement installé.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Le deuxième point abordé à l'ordre du jour porte sur **la proposition de réduction du loyer pour le bail commercial de la supérette SAS CHEZ NIVA**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Lors du dernier CM du 21 Février 2023, il a été acté le fait de revoir à date anniversaire des baux commerciaux les abattements de loyer pratiqués par la commune d'Auzielle dans le cadre de son soutien aux activités commerciales.

Monsieur BREMAND, Adjoint à la vie communale, rappelle ensuite à l'assemblée :

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, une rencontre a eu lieu avec Madame RAULT, au sujet de sa réduction de loyer et de sa situation.

A date, la clientèle fidèle du Vival se limite à 250 à 300 clients, ce qui interpelle par rapport au bassin de population de la commune 1600 habitants et la proximité de Lauzerville.

Le chiffre d'affaires du Vival tend à la baisse depuis 3 ans (2020=233K€ ; 2021=224K€ ; un prévisionnel 2022 à 214K€), le coût de l'énergie vient impacter significativement l'activité qui explique, et ceux malgré une adaptation du contrat d'énergie au tarif Bleu HC HP, le fait de faire une cuisson par jour de pains et viennoiseries.

Enfin, si à ce jour Mme Rault perçoit un aide financière évaluée à 1000€/mois dans le cadre de la reprise de cette activité, elle n'en bénéficiera plus à compter de Juin 2023, elle ne perçoit pas de salaire lié à son activité depuis l'ouverture du Casino Vival Chez Niva.

Madame RAULT entrevoit des pistes de développement de son activité avec notamment le chantier de l'école sur les 2 prochaines années avec la mise en place de petite restauration rapide type café, panini, pizza pour les ouvriers. Plus récemment elle vient de changer de fournisseurs de fromages pour avoir des prix plus compétitifs. A terme elle souhaite refaire des animations commerciales sur le forum.

Afin de permettre la pérennité de l'exploitation et de maintenir une équité avec les autres commerces récemment installés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, à compter du 1^{er} mars 2023, jusqu'à la date anniversaire du bail le 1^{er} mars 2024 :

- soit de diminuer la réduction de loyer de 70%,
- soit de diminuer la réduction de loyer à 60%.

Le prix normal du loyer est actuellement fixé à 508,15 €. Il est révisable annuellement conformément au contrat de bail. Le prix du loyer réduit serait de 152,45€, de diminution de la réduction de loyer à 70% et passerait à 203,26€, en cas de diminution de la réduction de loyer à 60%.

Monsieur FREU intervient en rappelant l'utilité publique de ce commerce : il faut le soutenir, il n'est pas favorable à une modulation du loyer et souhaiterait que la Commune ne prélève plus de loyer au Casino VIVAL Chez NIVA. Il y a vrai risque de voir ce commerce vide.

Monsieur PASTUREL indique que la Commune doit inciter les habitants d'Auzielle à se servir chez ce commerce et appelle chaque conseiller à s'impliquer et diffuser l'information.

Mme ARNOULT rappelle que l'activité traiteur est très appréciée.

Monsieur BREMAND interpelle Mme le Maire quant au point vigilance en cours sur le projet de refonte du cœur de village de Lauzerville où vraisemblablement il y aurait des espaces commerciaux. Madame le Maire va solliciter Mme le Maire de Lauzerville, Madame GARCIA, pour échanger sur ce point.

Monsieur BREMAND indique que fort de ce constat, il paraît très risqué de faire évoluer trop rapidement le taux d'abattement du loyer du VIVAL. Si en première intention 2 simulations sont proposées au conseil 60% et 70% d'abattement, il n'est pas opportun de s'orienter vers 60% d'abattement ce qui doublerait le loyer payé actuellement.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Madame le Maire rappelle que le commerce Chez Niva est le seul à avoir ce tel niveau de réduction du loyer. Les autres commerçants ont une réduction de 50%, notamment LISA, qui a ouvert son commerce il y a peu.

Monsieur BREMAND évoque également le fait que Chez Niva à une apprentie efficace et épanouie, c'est une réussite de l'alternance qui est soulignée par l'équipe pédagogique.

Monsieur BREMAND fait état du fait que l'affiliation au groupe Casino arrive à échéance d'ici un an. Si effectivement les livraisons sont facturées par le groupe Casino malgré l'affiliation, une éventuelle bascule chez une autre enseigne de la distribution reste chère : l'implantation, la charte graphique du magasin restant à la charge de l'exploitant et non supportable financièrement à date.

Monsieur BREMAND souligne également que le Conseil municipal doit reprendre les travaux initiés sur le règlement de publicité, afin de renforcer la lisibilité des commerces aux entrées de la commune.

Madame le Maire rappelle que ce règlement, initié sur le mandat précédent, est lourd à mettre en place mais indispensable pour la visibilité et l'attractivité des commerces.

Madame ATTAÏECH demande le niveau de la trésorerie et de la marge du casino Chez Niva. Elle indique qu'elle peut avoir droit à la prime d'activité compte tenu de son statut en SAS. Le niveau de trésorerie est important pour la pérennité de son activité.

M. BREMAND répond que lors du RDV, du fait de la non réalisation du bilan d'exercice 2022, le niveau de trésorerie n'était pas disponible.

Monsieur BREMAND précise que le loyer n'est pas en lien avec le marché mais que nous devons faire abstraction de cette information compte tenu de la situation.

Aussi après débat il est proposé par Mme le Maire de voter soit pour :

- maintenir une diminution du loyer à 80%, le loyer se maintiendrait à 101,63€
- diminuer la réduction de loyer de 75%, le loyer serait de 127,03€
- diminuer la réduction de loyer à 70%. le loyer serait de 203,26€

Un nouveau vote sera proposé au Conseil municipal dans un an, avant la date anniversaire du bail, soit le 1^{er} mars 2024.

Vote pour le maintien à 80% : Jean-Marie FREU.

Vote pour la réduction du loyer à 75% : Mireille ARNOULT, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Julie SORLI, Pierre SANS (pouvoir à M. BREMAND), Sylvie LEONELLI (pouvoir à Mme SEGAFREDO), Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES).

Vote pour la réduction du loyer à 70% : Johana ATTAÏECH, Frédéric RESTES, Christelle RINCENT (pouvoir à M.RESTES), Mathieu JEAN.

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, avec 11 voix pour et 5 voix contre, décide :

- **D'APPLIQUER** une réduction de loyer de 75 % à compter du 1er mars 2023 jusqu'à la date anniversaire du bail le 1^{er} mars 2024, à Madame RAULT dans le cadre de son bail commercial, représentant un loyer mensuel de 127,03€.

Ouvrant les **questions diverses**,

Monsieur PASTUREL présente le plan de financement du projet de construction de la nouvelle école.

Madame ARNOULT présente, **Osons le numérique** atelier pour les seniors qui se déroulera au baratin le Jeudi 16 Mars de 9h30 à 12h. Cette manifestation est organisée par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du SICOVAL avec la participation de l'association Prévention

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

MAIF. Cette matinée d'information pour les seniors sur les usages du numérique est gratuite, elle permettra aux participants d'échanger notamment autour de thèmes tels que :

- Les usages du net,
- Les messageries,
- Les mots de passe,
- Le phishing ou l'hameçonnage,
- Les réseaux sociaux,
- Les achats en ligne,
- Les fake-news ou fausses informations,
- Les objets connectés...

La parole est donnée au public.

Monsieur BOUCHER évoque les Journées du Patrimoine 2023 du 16 et 17 Septembre. Il souhaite monter un groupe pilote dans l'organisation co-animée par la commission Cadre de vie ou Cohésion Sociale. Il a pris contact avec Monsieur DEBOUSSAC qui ne peut rendre accessible le château pour des raisons d'assurance. Le périmètre pourrait être le même qu'il y a quelques années : l'Eglise, le lavoir, la fontaine St Germaine et Mme ARNOULT propose également d'inclure le fil d'Auzielle.

M. PAOLOANTONACCI souhaite une réponse quant aux diverses sollicitations sur la demande de responsabilité sur l'entretien des grands chênes le long de la D2 au niveau de la côte St Germaine.

Madame le Maire indique que ce point est à l'étude pour savoir qui en est responsable la commune ou le département. Il remercie également Monsieur BAUTISTA pour son implication et la qualité du travail effectué sur la commune.

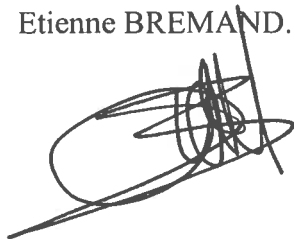
La séance est close à 22h50.

Ce procès-verbal du Conseil Municipal du 09/03/2023 a été dressé le 10/03/2023 à Auzielle, conjointement avec le secrétaire de séance, Etienne BREMAND, après approbation de Madame le Maire, Michèle SEGAFREDO.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Etienne BREMAND.



Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.